

Laurent ROY

Directeur général

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**QUELLE EST NOTRE AMBITION POUR LA MER ?
LE CAP DONNE PAR LES SDAGE, LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE FACADE
ET LES ACTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU**

Rencontres
14 septembre 2021

MARSEILLE



Deux documents de planification pour reconquérir la qualité de la Méditerranée

- Deux documents complémentaires et compatibles l'un avec l'autre :
 - Les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), déclinant la directive cadre sur l'eau (DCE)
 - Le **document stratégique de façade (DSF)** déclinant la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)
- **Un calendrier synchronisé** pour la période 2022-2027 :
 - Des travaux engagés dès 2018
 - Une consultation institutionnelle et du public au cours du printemps et été 2021
 - Une adoption des documents en mars 2022
- **Une association étroite des acteurs littoraux et marins**, lors des réunions de concertation et ainsi qu'au sein des comités de bassin de Rhône-Méditerranée et de Corse et au sein du Conseil Maritime de Façade

Les principes fondamentaux des SDAGE

- ▶ **Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux :**
 - fixe les objectifs et dispositions avec lesquelles toutes les décisions administratives en matière d'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles,
 - pour préserver ou restaurer le bon état de toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales et nappes souterraines)
 - est élaboré et adopté par le comité de bassin, pour 6 ans.
- ▶ Il est accompagné de son **programme de mesures (PDM)** qui identifie les actions concrètes à mener sur chaque territoire pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE



On distingue un SDAGE pour le bassin Rhône Méditerranée et un pour le bassin de Corse.

Projet de SDAGE RM

Ensemble d'orientations fondamentales transversales qui traitent des enjeux mer

Une disposition particulière liée spécifiquement au milieu marin

Disposition 6A-16 : préservation et restauration du littoral et du milieu marin

Organisation des usages en mer, restauration écologique, pêches durables, chapelets de secteurs littoraux protégés

Projet de SDAGE de Corse

Une orientation fondamentale spécifique dédiée à la Mer

OF 3 D « Préserver et restaurer les écosystèmes marins »

Pollution portuaire, gestion de l'érosion et de la dynamique du trait de côte, action de préservation et de restauration du milieu marin, espèces invasives, macrodéchets...

Contribution des SDAGE aux objectifs pour la Méditerranée

2 enjeux majeurs traités à travers les différentes orientations fondamentales :

- la préservation de la biodiversité marine côtière



Protection des habitats marins côtiers



Organiser les usages en mer (pêche, plongée, plaisance..)



Restauration des petits fonds côtiers



Connectivité terre-mer (estuaires et lagunes)



Lutte contre les espèces invasives

- la lutte contre les apports polluants à la mer



Limiter les apports de contaminants terrestre en mer



Qualité des eaux de baignade et conchylicoles



Limiter l'artificialisation du littoral et les aménagements



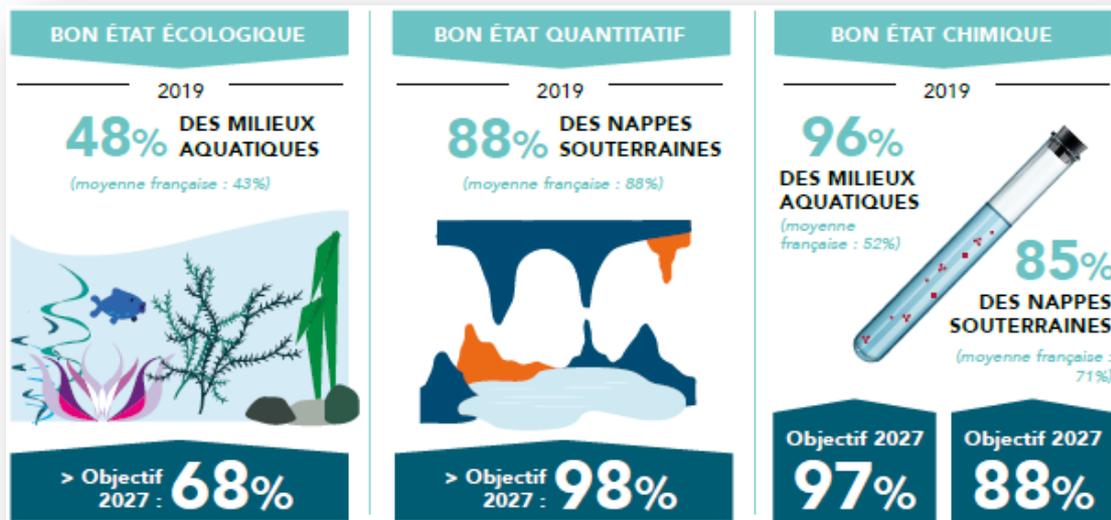
Equilibre quantitatif de la ressource en eau (apports d'eau douce / équilibre sédimentaire)



Réduire les apports de déchets plastiques par les systèmes d'assainissement

Des objectifs ambitieux pour 2027

Bassin Rhône Méditerranée



Bassin de Corse

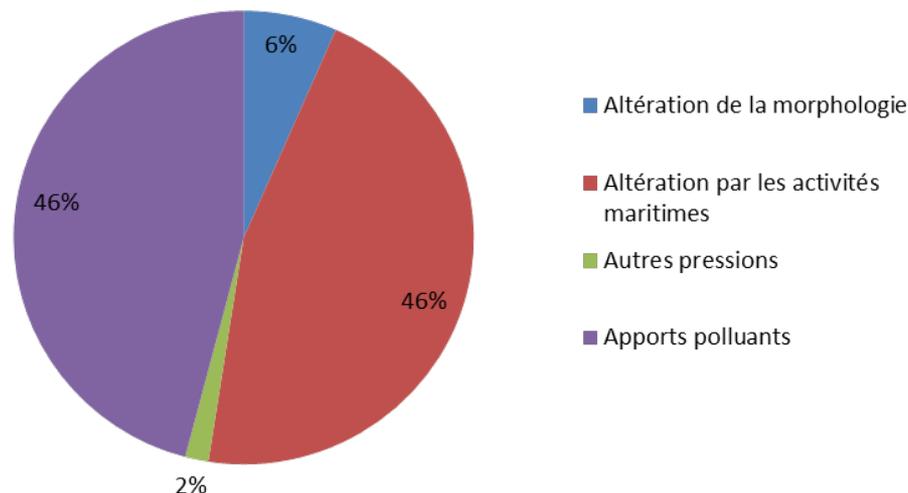


Mais des objectifs réalistes, fondés sur des programmes de mesures co-construits avec les acteurs locaux

Répartition des mesures programmées sur les eaux côtières par type de pressions

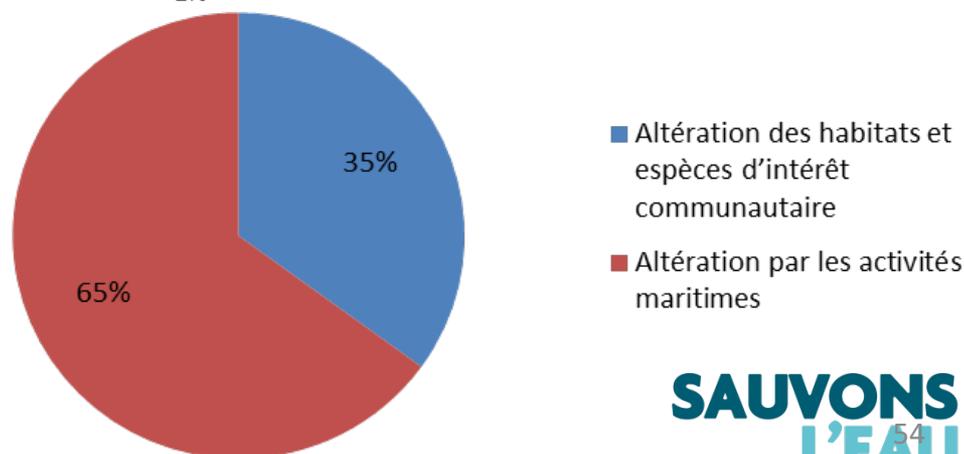
Bassin de Rhône Méditerranée

62 mesures sur les eaux côtières



Bassin de Corse

20 mesures sur les eaux côtières



Exemples de mesures prévues sur les eaux côtières dans les PDM 2022-2027



Mesures de réduction des apports polluants à la mer

- L'ensemble des mesures visées à l'échelle des bassins hydrographiques en matière de réduction des apports polluants à la mer contribuent aux OE du DSF
- Les mesures identifiées au titre du DSF sur les eaux côtières correspondent aux « points noirs » restant à traiter en matière de réduction des apports polluants à la mer



Mesures liées à l'organisation de la fréquentation en mer

- 90% des masses d'eaux côtières du littoral méditerranéen concernées par la mesure sur le bassin ;
- L'ensemble de ces mesures contribuent à l'atteinte des OE du DSF concernant la non dégradation du milieu. 32% répondent également aux enjeux du BEE DCE;



Mesures liées à l'altération de la morphologie

- Enjeux pris en compte à travers les SDAGE particulièrement la mise en application du principe « éviter – réduire – compenser » pour tout nouvel aménagement ;
- 4 masses d'eau côtières concernées par mesure de restauration écologique à conduire ultérieurement pour cause de faisabilité technique (prochain cycle DCE) ;



La politique mer de l'Agence, au service du SDAGE et du DSF

Un soutien financier aux actions concrètes déclinant les objectifs et priorités identifiés

70 M€ d'aide en 2020

30% des ports équipés en nurseries
pour restaurer les habitats dégradés par les aménagements

4 STERE engagés

Un **objectif de protection forte des herbiers** de Posidonie :
8100 hectares en 2024, dont **20%** déjà atteint en 2020



La politique mer de l'Agence, au service du SDAGE et du DSF

Une expertise technique auprès de l'ensemble des acteurs et un appui institutionnel

Une approche technique et méthodologique concernant la mise en œuvre de la **DCSMM** et de la **convention de Barcelone**

Une approche dynamique et **partenariale** illustrée ces derniers jours par les journées ICO Solutions avec la volonté de **renforcer les actions avec le monde économique** mais aussi accélérer les connaissances (*ex milieu sableux*) et les actions de restauration (*plan de reconquête des nurseries*)